

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 2349

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 13 FEV. 2018

sous le N°

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'AGOA

du 03 mars 2016

SAS SODICAR

Comptes consolidés au 30/09/2015

COMPTES CONSOLIDÉS

1	États financiers.....	4
1.1	Compte de résultat.....	4
1.2	Bilan.....	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie.....	6
2	Annexe.....	7
2.1	Activité du groupe	7
2.1.1	Faits marquants de l'exercice.....	7
2.1.2	Evénements postérieurs à l'exercice.....	7
2.2	Principes comptables.....	7
2.2.1	Date de clôture.....	7
2.2.2	Référentiel.....	7
2.2.3	Méthode de consolidation	7
2.2.4	Utilisation d'estimations	8
2.2.5	Monnaie d'établissement des comptes.	9
2.2.6	Périmètre	9
2.2.7	Changements comptables.....	9
2.3	Règles et méthodes comptables.....	9
2.3.1	Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle	9
2.3.2	Opérations internes	9
2.3.3	Méthode d'évaluation - Réévaluation.....	9
2.3.4	Écarts d'acquisition	10
2.3.5	Immobilisations incorporelles	10
2.3.6	Immobilisations corporelles	11
2.3.7	Immobilisations financières	12
2.3.8	Stocks et en-cours	12
2.3.9	Créances	13
2.3.10	Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement.....	13
2.3.11	Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	13
2.3.12	Subventions.....	13
2.3.13	Provisions pour risques et charges.....	13
2.3.14	Passif éventuel	14
2.3.15	Dettes.....	14
2.3.16	Résultats sectoriels	14
2.3.17	Engagements de retraite	14
2.4	Impôts différés	15
2.5	Notes sur les postes du bilan	15
2.5.1	Écarts d'acquisition	15
2.5.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	16
2.5.3	Immobilisations financières	16
2.5.4	Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés	17
2.5.5	Stocks et en-cours	17
2.5.6	Créances.....	18
2.5.7	Capitaux propres	18
2.5.8	Provisions pour risques et charges.....	19
2.5.9	Dettes financières	19
2.5.10	Trésorerie	19
2.5.11	Instruments financiers	19
2.5.12	Dettes fournisseurs	20
2.5.13	Autres dettes et comptes de régularisation.....	20
2.5.14	Impôts différés	20
2.6	Notes sur les postes du compte de résultat	20
2.6.1	Résultat par action	20
2.6.2	Chiffres d'affaires	21
2.6.3	Autres produits d'exploitation	21
2.6.4	Achats consommés	21
2.6.5	Autres charges d'exploitation	22
2.6.6	Impôts, taxes et versements assimilés.....	22
2.6.7	Charges de personnel.....	22
2.6.8	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.....	22

2.6.9	Résultat financier	23
2.6.10	Résultat exceptionnel.....	23
2.6.11	Charge et preuve d'impôt	23
2.7	Autres Informations.....	24
2.7.1	Effectifs	24
2.7.2	Engagements hors-bilan.....	24
2.7.3	Rémunération des dirigeants	24
2.7.4	Rémunération des commissaires aux comptes	24
2.7.5	Parties liées	25

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	Clôture	Ouverture
Chiffres d'affaires	59 301	59 525
Autres produits d'exploitation	243	320
Produits d'exploitation	59 544	59 846
Achats consommés	(45 969)	(46 568)
Autres charges d'exploitation	(3 253)	(3 362)
Impôts et taxes	(1 163)	(975)
Charges de personnel	(6 169)	(5 948)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 195)	(1 422)
Charges d'exploitation	(57 748)	(58 274)
Résultat d'exploitation	1 796	1 571
Produits financiers	23	24
Charges financières	(138)	(127)
Résultat financier	(115)	(103)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises	1 681	1 469
Produits exceptionnels	24	21
Charges exceptionnelles	(47)	(295)
Résultat exceptionnel	(23)	(274)
Impôts sur les résultats	(355)	(207)
Résultat net des entreprises intégrées	1 303	988
Dotations aux prov. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(296)	(541)
Quote-part dans les résultats des entreprises en mises en équiv.		
Résultat net de l'ensemble	1 006	447
Intérêts minoritaires	0	(0)
Résultat net (Part du groupe)	1 006	447
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	55.72	24.76
Résultat dilué par action	55.72	24.76

1.2 Bilan

Libellé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	7 728	(3 351)		4 376	4 673
Immobilisations incorporelles	8 070	(67)		8 003	8 002
Immobilisations corporelles	23 691	(12 248)	(189)	11 254	9 958
Immobilisations financières	1 601			1 601	1 584
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	41 090	(15 667)	(189)	25 235	24 217
Stocks et en-cours	5 275		(4)	5 271	5 586
Clients et comptes rattachés	95		(8)	87	58
Impôts différés - actif	312			312	298
Autres créances et comptes de régularisation	1 504			1 504	1 637
Valeurs mobilières de placement	6			6	535
Disponibilités	1 669			1 669	1 410
Actif circulant	8 861		(12)	8 849	9 525
Total Actif	49 952	(15 667)	(201)	34 084	33 743

Libellé	Clôture	Ouverture
Capital	903	903
Réserves	13 065	12 961
Résultat net (Part du groupe)	1 006	447
Capitaux propres (part du groupe)	14 974	14 311
Intérêts minoritaires - Réserves	0	0
Intérêts minoritaires - Résultat	0	(0)
Intérêts minoritaires	0	0
Provisions et impôts différés	1 160	1 165
Provisions	1 160	1 165
Emprunts et dettes financières	8 640	11 202
Fournisseurs et comptes rattachés	4 158	4 298
Autres dettes et comptes de régularisation	5 152	2 767
Dettes	17 950	18 267
Total Passif	34 084	33 743

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libelle	2015 09	2014 09
Résultat net total des entités consolidées	1 006	447
Dotations aux amort./prov. Immos corporelles et incorporelles	1 513	2 175
Variation de l'impôt différé	(98)	(122)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		1
Marge brute d'autofinancement	2 422	2 501
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 664	(456)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	5 086	2 045
Acquisitions d'immobilisations	(2 484)	(615)
Cessions d'immobilisations	32	60
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 451)	(555)
Émissions d'emprunts		66
Remboursements d'emprunts	(2 193)	(2 221)
Dividendes versés des filiales	(0)	(0)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(343)	(343)
Augmentations / réductions de capital		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(2 536)	(2 498)
Variation de change & juste valeur sur Trésorerie		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	98	(1 009)
Trésorerie : ouverture	1 577	2 585
Trésorerie : clôture	1 675	1 577

Libelle	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variation du bas de bilan
Stocks et en-cours	5 586	5 271	(4)	10	(322)
Clients et comptes rattachés	58	87	(8)	4	32
Autres créances et comptes de régularisation	1 637	1 504			(133)
Fournisseurs et comptes rattachés	4 298	4 158			(141)
Autres dettes et comptes de régularisation	2 760	5 145			2 385
Besoin en Fonds de Roulement	224	(2 440)	(12)	15	(2 667)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(2 664)	(12)	15	(2 667)

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Hypermarché à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre auto, espace culturel et technique, jardinerie

2.1.1 Faits marquants de l'exercice

Le groupe a obtenu le permis de construire pour l'édification du nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis fait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€.

De même, une CDAC a été obtenue en vue de l'exploitation d'un complexe cinématique. Ici encore, cette autorisation administrative subit divers recours de tiers.

Hors les informations mentionnées ci-dessus, il n'est pas d'autres faits présentant des caractéristiques telles que leur signalement modifierait la compréhension des résultats et de la situation financière du groupe.

2.1.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30.09.2015 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 30.09.2014.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants », page 7, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro, toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Sauf mention particulière les comptes sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.2.6 Périmètre

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il n'existe pas d'entités « ad hoc » au sens du règlement comptable CRC 99-02.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS SODICAR	340 556 489	100.00%	100.00%	Oui - Mère	France
SAS L'AUTO ARES	510 125 842	99.995%	99.995%	Oui - Fille	France
SCI LA MONTAGNE	340 325 290	99.999%	99.999%	Oui - Fille	France
SCI ARES EXPANSION	478 052 400	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES DISTRIBUTION	510 157 076	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Changements comptables

Les comptes consolidés font l'objet d'un changement de présentation concernant le reclassement des comptes courants des associés qui sont inscrits parmi les autres dettes et autres créances.

Les données de l'exercice précédent ont été reclassées pour permettre une présentation homogène. Le tableau des flux de trésorerie tient compte de cette nouvelle présentation, en particulier pour la variation du BFR. La variation de l'exercice précédent a été reconsidérée au regard de ce changement.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.2 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.3 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.4 Écarts d'acquisition

Evaluation

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'« écart d'acquisition ». Lorsqu'il est positif, il représente ou comprend la fraction du prix payé en contrepartie des avantages que procure la prise de contrôle de la société. L'écart d'acquisition est amorti, selon un plan dont la durée reflète, aussi raisonnablement que possible les hypothèses et les objectifs retenus lors de l'acquisition.

Les projets de développement en cours acquis qui sont identifiables et évaluables de manière fiable sont comptabilisés séparément en immobilisations incorporelles indépendamment de la méthode appliquée par le groupe, s'ils satisfont aux conditions de définition et de comptabilisation à l'article 212-3 du règlement ANC 2014-03. Ils sont amortis dans les conditions fixées par ce règlement comptable.

Les projets de développement ou de recherche qui ne répondent pas à cette définition sont inclus dans l'écart d'acquisition.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe. Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, de part de marché et/ou de contrats commerciaux.

Lorsque ces contrats peuvent faire l'objet d'une identification précise et qu'il existe un risque de non-renouvellement, le « fonds de commerce » sous-jacent fait l'objet d'une dépréciation.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds commercial » correspondent aux parts de marché résultant la situation juridique des magasins E. Leclerc bénéficiant d'une autorisation administrative d'exploitation. Les opérations de cessions d'actifs et de sociétés dans secteur d'activité permettent d'estimer la valeur sous-jacente du « fonds de commerce », d'en suivre la valeur et de pratiquer en tant que besoin les dépréciations utiles.

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de de dépréciation.

2.3.6 Immobilisations corporellesEvaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels, sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;

- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.7 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.8 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "PMP" et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.10 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.11 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 2336) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 9902 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 9902, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

Le groupe n'est pas concerné.

2.3.12 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.13 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.14 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera
- confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs.

2.3.15 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen /long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend également les comptes courants des associés.

2.3.16 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.17 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	
Taux de croissance des salaires	1% / an	
Taux d'actualisation	1.5%	
Taux de rotation du personnel	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant	
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 40% - Par catégorie	
Age de départ à la retraite	67 ans	
Initiative du départ	Salarié	
Table de mortalité	TPRV93	
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	

Résultats	Exercice	
Provision inscrite au bilan	200 K€	
Montant imputé au compte de résultat	14 K€	
Valeur actualisée des obligations	200 K€	
Juste valeur des actifs du régime	0	
Passif inscrit au bilan	200 K€	

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés. Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3%

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	7 728	7 728					
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 055)	(3 351)			(296)		
Provisions des écarts d'acquisition							
Valeur	4 673	4 376			(296)		

Libellé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
SODICAR	5 675	(2 018)		3 657
LA MONTAGNE	1 159	(1 095)		64
ARES EXPANSION	894	(238)		655
Ecart d'acquisition	7 728	(3 351)		4 376

2.5.1.1 Sodicar Sas

L'écart de première consolidation a été ventilé entre les différents postes d'actif et de passif ; essentiellement parts de marché, provision pour engagement de retraite et imposition différée. Il n'a pas été considéré de plus-value latente significative sur les immobilisations corporelles consistant en matériel d'exploitation et matériel informatique.

L'écart d'acquisition de 5 675 K€, affecté intégralement à l'activité hypermarché, est amorti de manière linéaire sur une durée de 30 ans ; durée jugée cohérente pour les investissements réalisés et compte tenu des projets relatifs à la création d'une zone commerciale autour du magasin actuel.

2.5.1.2 La Montagne Sci

L'écart de première consolidation est constitué essentiellement :

- Des écarts d'évaluation sur les terrains et constructions ;
- D'un passif d'impôt différé portant sur l'impôt latent afférent à ces plus-values ;
- D'un écart résiduel égal audit impôt différé.

Cet écart d'acquisition de 1 159 K€, relatif aux seules plus-values sur immobilier, est amorti de manière linéaire sur une durée de 15 ans. Cette durée est cohérente avec celle retenue dans les comptes individuels en application du CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2.5.1.3 Ares Expansion Sci

L'écart d'acquisition de 894 K€ est amorti de manière linéaire sur une durée de 30 ans. Cette durée est compatible avec la nature des actifs de cette société qui à la date de son acquisition sont constitués uniquement de terrains.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv. Emp.)	Diminution (Cess. Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	64	70	6			
Fonds commercial	8 000	8 000				
Immobilisations incorporelles	8 064	8 070	6			
Terrains	2 729	2 729				
Agencements et aménagements de terrains	1 102	1 107	5			
Constructions	11 075	11 075				
Constructions sur sol d'autrui	592	592				
Installations techniques, matériel & outillage	4 267	4 409	139	(3)		6
Autres immobilisations corporelles	558	600	51	(9)		
Immobilisations corporelles en cours	951	986	40			(6)
Avances et acomptes s/imm. corp.		2 194	2 194			
Immobilisations corporelles	21 275	23 691	2 428	(12)		
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 339	31 761	2 434	(12)		
Dont immobilisations en crédit-bail :						
Immobilisations incorporelles	1	1				
Immobilisations corporelles	2 490	2 517				

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv. Emp.)	Diminution (Cess. Remb.)	Variation de la Situation nette MEE	Variations de périmètre	Autres variations
Titres immobilisés	817	824	2				5
Prêts	34	34					
Dépôts et cautionnements versés	25	25					
Autres créances immobilisées	708	718	47	(32)			(5)
Immobilisations financières	1 584	1 601	49	(32)			
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	1 584	1 601	49	(32)			

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Prêts	34			34
Dépôts et cautionnements versés	25			25
Autres créances immobilisées	718	31	156	532
Créances - Actif Immobilisé	777	31	156	591

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(62)	(67)	(4)			
Immobilisations incorporelles	(62)	(67)	(4)			
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(268)	(332)	(64)			
Amortissements des constructions	(6 049)	(6 781)	(732)			
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(582)	(592)	(10)			
Amortissements install. tech. matériel & outill.	(3 827)	(4 094)	(271)	3		
Amortissements des autres immobilisations corp.	(402)	(450)	(57)	9		
Immobilisations corporelles	(11 127)	(12 248)	(1 133)	12		
Immobilisat	(11 190)	(12 315)	(1 138)	12		
Dont immobilisations en crédit-bail :						
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1)	(1)				
Amortissements des immobilisations corporelles	(2 149)	(2 364)				

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Immobilisations incorporelles						
Provisions sur immobilisations corp. en cours	(189)	(189)				
Immobilisations corporelles	(189)	(189)				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(189)	(189)				

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions sur titres immobilisés						
Provisions sur prêts						
Provisions sur dépôts et cautionnements						
Provisions sur autres créances immobilisées						
Immobilisations financières						
Provisions sur titres mis en équivalence						
Titres mis en équivalence						
Total						

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	31		31	21		21
Stocks de marchandises	5 244	(4)	5 240	5 576	(10)	5 565
Stocks et en-cours	5 275	(4)	5 271	5 597	(10)	5 586

2.5.6 Créances

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Clients et comptes rattachés	95	(8)	87	63	(4)	58
Clients et comptes rattachés	95	(8)	87	63	(4)	58
Créances sur personnel & org. Sociaux	0		0	6		6
Créances fiscales hors IS	226		226	280		280
Impôts différés - actif	312		312	298		298
Etat, impôt sur les bénéfices	134		134	183		183
Comptes courants	9		9	7		7
Autres créances	947		947	943		943
Charges constatées d'avance	189		189	217		217
Autres créances et comptes de régularisation	1 816		1 816	1 935		1 935
Total	1 911	(8)	1 904	1 998	(4)	1 993

Échéancier

Libellé	Total	< 1an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	95	95		
Clients et comptes rattachés	95	95		
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0		
Créances fiscales hors IS	226	216	10	
Etat, impôt sur les bénéfices	134	134		
Comptes courants	9	9		
Autres créances	947	947		
Charges constatées d'avance	189	189		
Créances - Actif circulant	1 504	1 495	10	
Total Créances	1 599	1 589	10	

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la SAS SODICAR est composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Reserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
2013.09	903	12 514	789	14 207	0
Affectation du résultat N-1		789	(789)		
Distribution/ brut versé		(343)		(343)	(0)
Résultat			447	447	(0)
2014.09	903	12 961	447	14 311	0
Affectation du résultat N-1		447	(447)		(0)
Distribution/ brut versé		(343)		(343)	(0)
Résultat			1 006	1 006	0
Autres		0	(0)	(0)	(0)
2015.09	903	13 065	1 006	14 974	0

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	217	237	31	(12)		
Provisions pour pensions et retraites	186	200	14			
Autres provisions pour charges	236	282	46			
Impôts différés - passif	525	441				(84)
Provisions et impôts différés	1 165	1 160	91	(12)		(84)

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	10 825	8 636		(2 188)		
Intérêts courus sur emprunts	8	4		(4)		
Concours bancaires (trésorerie passive)	369					(369)
Emprunts et dettes financières	11 202	8 640		(2 193)		(369)

Dont immobilisations en crédit-bail :
Emprunts et dettes financières

544 338

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	8 636	2 020	5 067	1 549
Intérêts courus sur emprunts	4	4		
Emprunts	8 640	2 024	5 067	1 549

2.5.10 Trésorerie

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	1 410	1 669
Intérêts courus non échus s/ dispo.		3
Provisions sur VMP - Equivalent de trésorerie		
Trésorerie active	1 410	1 672
Concours bancaires (trésorerie passive)	369	
Trésorerie passive	369	
Trésorerie à court terme	1 041	1 672
VMP - Autres placements	535	3
Intérêts courus non échus s/ VMP		
Placements à court terme	535	3
Trésorerie nette	1 577	1 675

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Les sociétés n'ont souscrit aucun contrat d'échange de taux en lien avec leurs dettes financières.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements les créances clients.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	4 218	4 079
Avances, acomptes reçus sur commandes	80	79
Fournisseurs et comptes rattachés	4 298	4 158

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	4 079	4 079		
Avances, acomptes reçus sur commandes	79	79		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 158	4 158		

2.5.13 Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes sociales	1 719	1 810
Dettes fiscales (hors IS)	597	2 831
Comptes courants groupe	329	409
Dettes s/ acquis. d'actifs	7	7
Autres dettes	114	95
Autres dettes et comptes de régularisation	2 767	5 152

Le groupe a obtenu le permis de construire pour l'édification du nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis fait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€.

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Dettes sociales	1 810	1 810		
Dettes fiscales (hors IS)	2 831	2 831		
Comptes courants groupe	409	409		
Dettes s/ acquis. d'actifs	7	7		
Autres dettes	95	95		
Autres dettes et comptes de régularisation	5 152	5 152		

2.5.14 Impôts différés

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	298	312	98			(84)
Impôts différés - passif	525	441				(84)
Valeur	(227)	(129)	98			

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Nature

Le chiffre d'affaires est constitué principalement par les ventes au détail auprès d'une clientèle de particuliers. S'ajoutent à ces transactions celles réalisées avec les fournisseurs dans le cadre de la promotion leurs productions.

Libellé	Clôture	Ouverture
Ventes de marchandises	53 293	53 789
Production vendue de biens	4 394	4 351
Production vendue de services	1 569	1 331
Produits des activités annexes	219	240
Ventes et Production intra-groupe		
Rabais, remises et ristournes accordés	(174)	(186)
Chiffres d'affaires	59 301	59 525

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libellé	Clôture	Ouverture
Subventions d'exploitation	3	6
Rep./Prov. risques & charges d'exploit.	12	39
Rep./Prov. sur actif circulant	15	68
Transferts de charges d'exploitation	41	56
Autres produits	172	151
Autres produits d'exploitation	243	320

2.6.4 Achats consommés

Libellé	Clôture	Ouverture
Achats de marchandises	(44 205)	(44 541)
Achats d'études et prestations de services		
Achats non stockés de matières et fournitures	(551)	(591)
Variation stocks de marchandises	(331)	238
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(892)	(1 672)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	10	(2)
Achats consommés	(45 969)	(46 568)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	Clôture	Ouverture
Sous-traitance	(437)	(415)
Redevances de crédit-bail	(47)	19
Locations immobilières et charges locatives	(23)	(20)
Locations mobilières et charges locatives	(4)	(85)
Autres services extérieurs	(277)	(352)
Primes d'assurances	(165)	(169)
Autres services extérieurs	(36)	(79)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(82)	(31)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(196)	(176)
Publicité, publications, relations publiques	(630)	(616)
Transport	(4)	(6)
Déplacements, missions et réceptions	(45)	(32)
Frais postaux et frais de télécommunications	(31)	(35)
Frais bancaires	(210)	(203)
Autres charges externes	(1 052)	(1 141)
Autres charges	(12)	(21)
Autres charges d'exploitation	(3 253)	(3 362)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	(91)	(106)
Autres impôts et taxes	(1 072)	(869)
Impôts et taxes	(1 163)	(975)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	(4 182)	(4 021)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 595)	(1 529)
Autres charges de personnel	(392)	(398)
Charges de personnel	(6 169)	(5 948)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(5)	(2)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(1 132)	(1 225)
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir		
Dot./Prov. risques & charges d'exploit.	(31)	(52)
Dot./Prov. engagements de retraite	(14)	(128)
Dot./Prov. pour dép. des actifs circulants	(12)	(15)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 195)	(1 422)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	Clôture	Ouverture
Dividendes des autres participations	1	0
Produits sur créances et VMP	8	8
Produits nets sur cession de VMP	3	0
Autres produits financiers	12	16
Produits financiers	23	24

Libellé	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts	(94)	(127)
Autres charges financières	(44)	
Charges financières	(138)	(127)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Libellé	Clôture	Ouverture
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	5
Produits de cession d'immo. corp.		15
Rep. excep./Prov. pour R&C exceptionnels		1
Produits exceptionnels	24	21

Libellé	Clôture	Ouverture
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(1)	(12)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(0)
VNC des immo. corp. cédées		(16)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		(189)
Dot. aux prov. pour R&C exceptionnels	(46)	(78)
Charges exceptionnelles	(47)	(295)

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%. Il n'existe aucune créance de carry back.

Charge d'impôt

Libellé	Clôture	Ouverture
Impôt sur les bénéfices	(453)	(329)
Impôts différés	98	122
Impôts sur les résultats	(355)	(207)

Preuve d'impôt

Libellé	2015.09	2014.09
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	1 006	447
Dot. Ecart acquisition	296	541
Résultat net consolidé imposable	1 303	988
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	355	207
Résultat avant impôt	1 658	1 195
Impôt Théorique	553	398
Impôt Comptabilisé	355	207
Ecart impôt théorique/ impôt comptabilisé	(197)	(192)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(270)	(261)
ID sur déficits non activés		
Décalages permanents	73	69
Autres		
Justification des écarts	(197)	(192)
Contrôle	-1	0

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices en ce compris le crédit d'impôt compétitivité et emploi. Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 205 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

L'excédent du CICE sur l'impôt sur les sociétés constitue une créance fiscale.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

2.7 Autres Informations**2.7.1 Effectifs**

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Libellé	2015.09	2014.09
Effectif moyen interne	173	159
Cadres	15	16
Agents de maîtrise et techniciens	18	18
Employés / Ouvriers	140	125

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires versés par le groupe aux commissaires aux comptes :

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes 25 340 €

- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences
directement liées à la mission de contrôle légal des comptes 0 €

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie (CRC 99-02 §425) : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché ((C. com. art. R 233-14-19*) : NEANT

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée

au capital de 903.050 euros

Siège social : Route de Bordeaux

33740 ARES

340 556 489 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

1 – LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe comprenait essentiellement les sociétés suivantes :

Société	Participation	Résultat net	Chiffre d'Affaires
AUTO ARES	99,99 %	117.483 euros	15.618.207 euros
ARES DISTRIBUTION	100%	-758 euros	-
ARES MUTIMEDIA	100%	-2.199 euros	-
LA MONTAGNE	99,99 %	276.971 euros	1.083.122 euros
ARES EXPANSION	100 %	80.083 euros	335.880 euros

2 – RESULTATS ET ACTIVITES

A – Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 59.301 K €.

Les comptes consolidés de l'exercice de consolidation font apparaître comme résultat consolidé un bénéfice de 1.006 K €.

B – Activités des filiales et perspectives d'avenir

L'AUTO ARES

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 15.618.207 euros. Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 117.483 euros.

ARES DISTRIBUTION

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, la Société n'a pas réalisé de Chiffre d'affaires. La société ARES DISTRIBUTION a enregistré une perte de -758 euros. La société est sans activité depuis sa création.

ARES MULTIMEDIA

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, la Société n'a pas réalisé de Chiffre d'affaires. Le résultat net se solde par une perte de -2.199 €. La société est sans activité depuis sa création.

SCI LA MONTAGNE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, la Société a réalisé un Chiffre d'affaires de 1.083.122 euros. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 276.971 euros.

SCI ARES EXPANSION

Le Chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, soit 335.880 euros, est équivalent à celui de l'exercice précédent, soit 334.565 euros. Le résultat se solde par un bénéfice de 80.083 euros.

C – Activités de recherche développement

Conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été entreprise au cours de l'exercice écoulé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

D – Fait significatifs de l'exercice

Néant

E – Analyse des principaux risques du Groupe – Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous n'avons décelé aucun risque financier au cours de l'exercice.

F – Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur les éléments susvisés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Xavier ROUSSEL

Membre de la Compagnie de Poitiers
18 Cours Lemercler
17100 SAINTES

FIAC

Franco Ibérique d'Audit et de
Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Pau
Résidence « Ederena » - Le Forum
64100 BAYONNE

SAS SODICAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 903 050 €
Route de Bordeaux
Lieu dit La Montagne
33740 ARES

R.C.S. : BORDEAUX 340 556 489

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 Septembre 2015

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des Associés, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société SAS SODICAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

len

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons, pour l'ensemble des éléments mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés, vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes. Nous avons validé la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

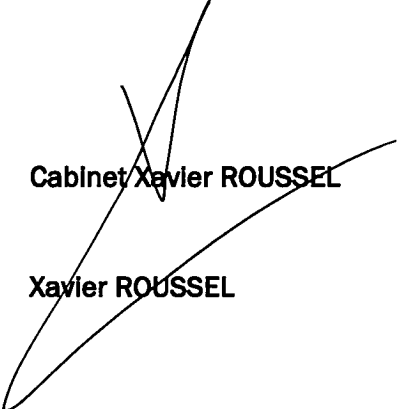
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

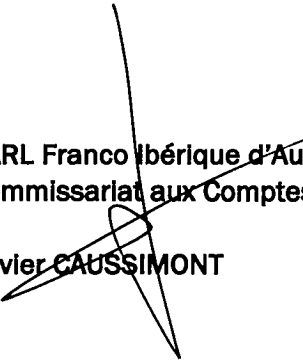
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Bayonne et à Saintes, le 08 Mars 2016
Les Commissaires aux Comptes,



Cabinet Xavier ROUSSEL

Xavier ROUSSEL



SARL Franco Ibérique d'Audit et de
Commissariat aux Comptes - FIAC

Xavier CAUSSIMONT

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libelle	Cloture	Ouverture
Chiffres d'affaires	59 301	59 525
Autres produits d'exploitation	243	320
Produits d'exploitation	59 544	59 846
Achats consommés	(45 969)	(46 568)
Autres charges d'exploitation	(3 253)	(3 362)
Impôts et taxes	(1 163)	(975)
Charges de personnel	(6 169)	(5 948)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 195)	(1 422)
Charges d'exploitation	(57 748)	(58 274)
Résultat d'exploitation	1 796	1 571
Produits financiers	23	24
Charges financières	(138)	(127)
Résultat financier	(115)	(103)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises	1 681	1 469
Produits exceptionnels	24	21
Charges exceptionnelles	(47)	(295)
Résultat exceptionnel	(23)	(274)
Impôts sur les résultats	(355)	(207)
Résultat net des entreprises intégrées	1 303	988
Dotations aux prov. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(296)	(541)
Quote-part dans les résultats des entreprises en mises en équiv.		
Résultat net de l'ensemble	1 006	447
Intérêts minoritaires	0	(0)
Résultat net (Part du groupe)	1 006	447
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 061	18 061
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	55.72	24.76
Résultat dilué par action	55.72	24.76

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

1.2 Bilan

Libellé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	7 728	(3 351)		4 376	4 673
Immobilisations incorporelles	8 070	(67)		8 003	8 002
Immobilisations corporelles	23 691	(12 248)	(189)	11 254	9 958
Immobilisations financières	1 601			1 601	1 584
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	41 090	(15 667)	(189)	25 235	24 217
Stocks et en-cours	5 275		(4)	5 271	5 586
Clients et comptes rattachés	95		(8)	87	58
Impôts différés - actif	312			312	298
Autres créances et comptes de régularisation	1 504			1 504	1 637
Valeurs mobilières de placement	6			6	535
Disponibilités	1 669			1 669	1 410
Actif circulant	8 861		(12)	8 849	9 525
Total Actif	49 952	(15 667)	(201)	34 084	33 743

Libellé	Clôture	Ouverture
Capital	903	903
Réserves	13 065	12 961
Résultat net (Part du groupe)	1 006	447
Capitaux propres (part du groupe)	14 974	14 311
Intérêts minoritaires - Réserves	0	0
Intérêts minoritaires - Résultat	0	(0)
Intérêts minoritaires	0	0
Provisions et impôts différés	1 160	1 165
Provisions	1 160	1 165
Emprunts et dettes financières	8 640	11 202
Fournisseurs et comptes rattachés	4 158	4 298
Autres dettes et comptes de régularisation	5 152	2 767
Dettes	17 950	18 267
Total Passif	34 084	33 743

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libelle	2015 09	2014 09
Résultat net total des entités consolidées	1 006	447
Dotations aux amort./prov. Immos corporelles et incorporelles	1 513	2 175
Variation de l'impôt différé	(98)	(122)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		1
Marge brute d'autofinancement	2 422	2 501
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 664	(456)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	5 086	2 045
Acquisitions d'immobilisations	(2 484)	(615)
Cessions d'immobilisations	32	60
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 451)	(555)
Émissions d'emprunts		66
Remboursements d'emprunts	(2 193)	(2 221)
Dividendes versés des filiales	(0)	(0)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(343)	(343)
Augmentations / réductions de capital		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(2 536)	(2 498)
Variation de change & juste valeur sur Trésorerie		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	98	(1 009)
Trésorerie : ouverture	1 577	2 585
Trésorerie : clôture	1 675	1 577

Libelle	Ouverture	Clôture	Dotations	Reprise	Variation au bas de bilan
Stocks et en-cours	5 586	5 271	(4)	10	(322)
Clients et comptes rattachés	58	87	(8)	4	32
Autres créances et comptes de régularisation	1 637	1 504			(133)
Fournisseurs et comptes rattachés	4 298	4 158			(141)
Autres dettes et comptes de régularisation	2 760	5 145			2 385
Besoin en Fonds de Roulement	224	(2 440)	(12)	15	(2 667)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(2 664)	(12)	15	(2 667)

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Hypermarché à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : centre auto, espace culturel et technique, jardinerie

2.1.1 Faits marquants de l'exercice

Le groupe a obtenu le permis de construire pour l'édification du nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis fait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€.

De même, une CDAC a été obtenue en vue de l'exploitation d'un complexe cinématique. Ici encore, cette autorisation administrative subit divers recours de tiers.

Hors les informations mentionnées ci-dessus, il n'est pas d'autres faits présentant des caractéristiques telles que leur signalement modifierait la compréhension des résultats et de la situation financière du groupe.

2.1.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 30.09.2015 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 30.09.2014.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants », page 7, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro, toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Sauf mention particulière les comptes sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.2.6 Périmètre

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il n'existe pas d'entités « ad hoc » au sens du règlement comptable CRC 99-02.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS SODICAR	340 556 489	100.00%	100.00%	Oui - Mère	France
SAS L'AUTO ARES	510 125 842	99.995%	99.995%	Oui - Fille	France
SCI LA MONTAGNE	340 325 290	99.999%	99.999%	Oui - Fille	France
SCI ARES EXPANSION	478 052 400	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES DISTRIBUTION	510 157 076	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France
SAS ARES MULTIMEDIA	530 601 616	100.00%	100.00%	Oui - Fille	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

2.2.7 Changements comptables

Les comptes consolidés font l'objet d'un changement de présentation concernant le reclassement des comptes courants des associés qui sont inscrits parmi les autres dettes et autres créances.

Les données de l'exercice précédent ont été reclassées pour permettre une présentation homogène. Le tableau des flux de trésorerie tient compte de cette nouvelle présentation, en particulier pour la variation du BFR. La variation de l'exercice précédent a été reconsidérée au regard de ce changement.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.2 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.3 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.3.4 Écarts d'acquisition

Evaluation

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'« écart d'acquisition ». Lorsqu'il est positif, il représente ou comprend la fraction du prix payé en contrepartie des avantages que procure la prise de contrôle de la société. L'écart d'acquisition est amorti, selon un plan dont la durée reflète, aussi raisonnablement que possible les hypothèses et les objectifs retenus lors de l'acquisition.

Les projets de développement en cours acquis qui sont identifiables et évaluables de manière fiable sont comptabilisés séparément en immobilisations incorporelles indépendamment de la méthode appliquée par le groupe, s'ils satisfont aux conditions de définition et de comptabilisation à l'article 212-3 du règlement ANC 2014-03. Ils sont amortis dans les conditions fixées par ce règlement comptable.

Les projets de développement ou de recherche qui ne répondent pas à cette définition sont inclus dans l'écart d'acquisition.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe. Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, de part de marché et/ou de contrats commerciaux.

Lorsque ces contrats peuvent faire l'objet d'une identification précise et qu'il existe un risque de non-renouvellement, le « fonds de commerce » sous-jacent fait l'objet d'une dépréciation.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds commercial » correspondent aux parts de marché résultant la situation juridique des magasins E. Leclerc bénéficiant d'une autorisation administrative d'exploitation. Les opérations de cessions d'actifs et de sociétés dans secteur d'activité permettent d'estimer la valeur sous-jacente du « fonds de commerce », d'en suivre la valeur et de pratiquer en tant que besoin les dépréciations utiles.

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.6 Immobilisations corporellesEvaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels, sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;

- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.7 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.8 Stocks et en-cours

Evaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du "PMP" et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

2.3.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.10 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.11 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 2336) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 9902 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 9902, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

Le groupe n'est pas concerné.

2.3.12 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.13 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.14 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera
- confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs.

2.3.15 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen /long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend également les comptes courants des associés.

2.3.16 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.17 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	
Taux de croissance des salaires	1% / an	
Taux d'actualisation	1.5%	
Taux de rotation du personnel	Par activité - Le plus souvent 1% / an constant	
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 40% - Par catégorie	
Age de départ à la retraite	67 ans	
Initiative du départ	Salarié	
Table de mortalité	TPRV93	
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	

Résultats	Exercice	
Provision inscrite au bilan	200 K€	
Montant imputé au compte de résultat	14 K€	
Valeur actualisée des obligations	200 K€	
Juste valeur des actifs du régime	0	
Passif inscrit au bilan	200 K€	

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés. Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3%

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	7 728	7 728					
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 055)	(3 351)			(296)		
Provisions des écarts d'acquisition							
Valeur	4 673	4 376			(296)		

Libellé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
SODICAR	5 675	(2 018)		3 657
LA MONTAGNE	1 159	(1 095)		64
ARES EXPANSION	894	(238)		655
Ecart d'acquisition	7 728	(3 351)		4 376

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.1.1 Sodicar Sas

L'écart de première consolidation a été ventilé entre les différents postes d'actif et de passif ; essentiellement parts de marché, provision pour engagement de retraite et imposition différée. Il n'a pas été considéré de plus-value latente significative sur les immobilisations corporelles consistant en matériel d'exploitation et matériel informatique.

L'écart d'acquisition de 5 675 K€, affecté intégralement à l'activité hypermarché, est amorti de manière linéaire sur une durée de 30 ans ; durée jugée cohérente pour les investissements réalisés et compte tenu des projets relatifs à la création d'une zone commerciale autour du magasin actuel.

2.5.1.2 La Montagne Sci

L'écart de première consolidation est constitué essentiellement :

- Des écarts d'évaluation sur les terrains et constructions ;
- D'un passif d'impôt différé portant sur l'impôt latent afférent à ces plus-values ;
- D'un écart résiduel égal audit impôt différé.

Cet écart d'acquisition de 1 159 K€, relatif aux seules plus-values sur immobilier, est amorti de manière linéaire sur une durée de 15 ans. Cette durée est cohérente avec celle retenue dans les comptes individuels en application du CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2.5.1.3 Ares Expansion Sci

L'écart d'acquisition de 894 K€ est amorti de manière linéaire sur une durée de 30 ans. Cette durée est compatible avec la nature des actifs de cette société qui à la date de son acquisition sont constitués uniquement de terrains.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	64	70	6			
Fonds commercial	8 000	8 000				
Immobilisations incorporelles	8 064	8 070	6			
Terrains	2 729	2 729				
Agencements et aménagements de terrains	1 102	1 107	5			
Constructions	11 075	11 075				
Constructions sur sol d'autrui	592	592				
Installations techniques, matériel & outillage	4 267	4 409	139	(3)		6
Autres immobilisations corporelles	558	600	51	(9)		
Immobilisations corporelles en cours	951	986	40			(6)
Avances et acomptes s/imm. corp.		2 194	2 194			
Immobilisations corporelles	21 275	23 691	2 428	(12)		
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 339	31 761	2 434	(12)		
Dont immobilisations en crédit-bail :						
Immobilisations incorporelles	1	1				
Immobilisations corporelles	2 490	2 517				

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variation de la Situation nette MEE	Variations de périmètre	Autres variations
Titres immobilisés	817	824	2				5
Prêts	34	34					
Dépôts et cautionnements versés	25	25					
Autres créances immobilisées	708	718	47	(32)			(5)
Immobilisations financières	1 584	1 601	49	(32)			
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	1 584	1 601	49	(32)			

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Prêts	34			34
Dépôts et cautionnements versés	25			25
Autres créances immobilisées	718	31	156	532
Créances - Actif immobilisé	777	31	156	591

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess., Reimb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(62)	(67)	(4)			
Immobilisations incorporelles	(62)	(67)	(4)			
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(268)	(332)	(64)			
Amortissements des constructions	(6 049)	(6 781)	(732)			
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(582)	(592)	(10)			
Amortissements install. tech. matériel & outil.	(3 827)	(4 094)	(271)	3		
Amortissements des autres immobilisations corp.	(402)	(450)	(57)	9		
Immobilisations corporelles	(11 127)	(12 248)	(1 133)	12		
Immobilisat	(11 190)	(12 315)	(1 138)	12		
Dont immobilisations en crédit-bail :						
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1)	(1)				
Amortissements des immobilisations corporelles	(2 149)	(2 364)				

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Immobilisations incorporelles						
Provisions sur immobilisations corp. en cours	(189)	(189)				
Immobilisations corporelles	(189)	(189)				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(189)	(189)				

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions sur titres immobilisés						
Provisions sur prêts						
Provisions sur dépôts et cautionnements						
Provisions sur autres créances immobilisées						
Immobilisations financières						
Provisions sur titres mis en équivalence						
Titres mis en équivalence						
Total						

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	31		31	21		21
Stocks de marchandises	5 244	(4)	5 240	5 576	(10)	5 565
Stocks et en-cours	5 275	(4)	5 271	5 597	(10)	5 586

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.6 Créances

Libellé	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Clients et comptes rattachés	95	(8)	87	63	(4)	58
Clients et comptes rattachés	95	(8)	87	63	(4)	58
Créances sur personnel & org. Sociaux	0		0	6		6
Créances fiscales hors IS	226		226	280		280
Impôts différés - actif	312		312	298		298
Etat, Impôt sur les bénéfices	134		134	183		183
Comptes courants	9		9	7		7
Autres créances	947		947	943		943
Charges constatées d'avance	189		189	217		217
Autres créances et comptes de régularisation	1 816		1 816	1 935		1 935
Total	1 911	(8)	1 904	1 998	(4)	1 993

Échéancier

Libellé	Total	< 1an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	95	95		
Clients et comptes rattachés	95	95		
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0		
Créances fiscales hors IS	226	216	10	
Etat, Impôt sur les bénéfices	134	134		
Comptes courants	9	9		
Autres créances	947	947		
Charges constatées d'avance	189	189		
Créances - Actif circulant	1 504	1 495	10	
Total Créances	1 599	1 589	10	

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la SAS SODICAR est composé de 18 061 actions d'un nominal de 50 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires Capitaux propres
2013.09	903	12 514	789	14 207	0
Affectation du résultat N-1		789	(789)		
Distribution/ brut versé		(343)		(343)	(0)
Résultat			447	447	(0)
2014.09	903	12 961	447	14 311	0
Affectation du résultat N-1		447	(447)		(0)
Distribution/ brut versé		(343)		(343)	(0)
Résultat			1 006	1 006	0
Autres		0	(0)	(0)	(0)
2015.09	903	13 065	1 006	14 974	0

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	217	237	31	(12)		
Provisions pour pensions et retraites	186	200	14			
Autres provisions pour charges	236	282	46			
Impôts différés - passif	525	441				(84)
Provisions et impôts différés	1 165	1 160	91	(12)		(84)

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	10 825	8 636		(2 188)		
Intérêts courus sur emprunts	8	4		(4)		
Concours bancaires (trésorerie passive)	369					(369)
Emprunts et dettes financières	11 202	8 640		(2 193)		(369)

Dont immobilisations en crédit-bail :
Emprunts et dettes financières

544 338

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	8 636	2 020	5 067	1 549
Intérêts courus sur emprunts	4	4		
Emprunts	8 640	2 024	5 067	1 549

2.5.10 Trésorerie

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	1 410	1 669
Intérêts courus non échus s/ dispo.		3
Provisions sur VMP - Equivalent de trésorerie		
Trésorerie active	1 410	1 672
Concours bancaires (trésorerie passive)	369	
Trésorerie passive	369	
Trésorerie à court terme	1 041	1 672
VMP - Autres placements	535	3
Intérêts courus non échus s/ VMP		
Placements à court terme	535	3
Trésorerie nette	1 577	1 675

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Les sociétés n'ont souscrit aucun contrat d'échange de taux en lien avec leurs dettes financières.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements les créances clients.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	4 218	4 079
Avances, acomptes reçus sur commandes	80	79
Fournisseurs et comptes rattachés	4 298	4 158

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	4 079	4 079		
Avances, acomptes reçus sur commandes	79	79		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 158	4 158		

2.5.13 Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes sociales	1 719	1 810
Dettes fiscales (hors IS)	597	2 831
Comptes courants groupe	329	409
Dettes s/ acquis. d'actifs	7	7
Autres dettes	114	95
Autres dettes et comptes de régularisation	2 767	5 152

Le groupe a obtenu le permis de construire pour l'édification du nouvel hypermarché et sa galerie commerciale. Ce permis fait néanmoins l'objet d'un recours de tiers.

L'administration fiscale a mis en recouvrement les taxes d'aménagement et les taxes accessoires pour la somme de 2 193 K€.

Échéancier

Libellé	Clôture	< 1an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Dettes sociales	1 810	1 810		
Dettes fiscales (hors IS)	2 831	2 831		
Comptes courants groupe	409	409		
Dettes s/ acquis. d'actifs	7	7		
Autres dettes	95	95		
Autres dettes et comptes de régularisation	5 152	5 152		

2.5.14 Impôts différés

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	298	312	98			(84)
Impôts différés - passif	525	441				(84)
Valeur	(227)	(129)	98			

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.6.2 Chiffres d'affaires

Nature

Le chiffre d'affaires est constitué principalement par les ventes au détail auprès d'une clientèle de particuliers. S'ajoutent à ces transactions celles réalisées avec les fournisseurs dans le cadre de la promotion leurs productions.

Libelle	Clôture	Ouverture
Ventes de marchandises	53 293	53 789
Production vendue de biens	4 394	4 351
Production vendue de services	1 569	1 331
Produits des activités annexes	219	240
Ventes et Production intra-groupe		
Rabais, remises et ristournes accordés	(174)	(186)
Chiffres d'affaires	59 301	59 525

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libelle	Clôture	Ouverture
Subventions d'exploitation	3	6
Rep./Prov. risques & charges d'exploit.	12	39
Rep./Prov. sur actif circulant	15	68
Transferts de charges d'exploitation	41	56
Autres produits	172	151
Autres produits d'exploitation	243	320

2.6.4 Achats consommés

Libelle	Clôture	Ouverture
Achats de marchandises	(44 205)	(44 541)
Achats d'études et prestations de services		
Achats non stockés de matières et fournitures	(551)	(591)
Variation stocks de marchandises	(331)	238
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(892)	(1 672)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	10	(2)
Achats consommés	(45 969)	(46 568)

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	Clôture	Ouverture
Sous-traitance	(437)	(415)
Redevances de crédit-bail	(47)	19
Locations immobilières et charges locatives	(23)	(20)
Locations mobilières et charges locatives	(4)	(85)
Autres services extérieurs	(277)	(352)
Primes d'assurances	(165)	(169)
Autres services extérieurs	(36)	(79)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(82)	(31)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(196)	(176)
Publicité, publications, relations publiques	(630)	(616)
Transport	(4)	(6)
Déplacements, missions et réceptions	(45)	(32)
Frais postaux et frais de télécommunications	(31)	(35)
Frais bancaires	(210)	(203)
Autres charges externes	(1 052)	(1 141)
Autres charges	(12)	(21)
Autres charges d'exploitation	(3 253)	(3 362)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	(91)	(106)
Autres impôts et taxes	(1 072)	(869)
Impôts et taxes	(1 163)	(975)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	(4 182)	(4 021)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 595)	(1 529)
Autres charges de personnel	(392)	(398)
Charges de personnel	(6 169)	(5 948)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(5)	(2)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(1 132)	(1 225)
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir		
Dot./Prov. risques & charges d'exploit.	(31)	(52)
Dot./Prov. engagements de retraite	(14)	(128)
Dot./Prov. pour dép. des actifs circulants	(12)	(15)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 195)	(1 422)

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.6.9 Résultat financier

Libellé	Clôture	Ouverture
Dividendes des autres participations	1	0
Produits sur créances et VMP	8	8
Produits nets sur cession de VMP	3	0
Autres produits financiers	12	16
Produits financiers	23	24

Libellé	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts	(94)	(127)
Autres charges financières	(44)	
Charges financières	(138)	(127)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Libellé	Clôture	Ouverture
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	5
Produits de cession d'immo. corp.		15
Rep. excep./Prov. pour R&C exceptionnels		1
Produits exceptionnels	24	21

Libellé	Clôture	Ouverture
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(1)	(12)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(0)
VNC des immo. corp. cédées		(16)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		(189)
Dot. aux prov. pour R&C exceptionnels	(46)	(78)
Charges exceptionnelles	(47)	(295)

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%. Il n'existe aucune créance de carry back.

Charge d'impôt

Libellé	Clôture	Ouverture
Impôt sur les bénéfices	(453)	(329)
Impôts différés	98	122
Impôts sur les résultats	(355)	(207)

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Preuve d'impôt

Libellé	2015.09	2014.09
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	1 006	447
Dot. Ecart acquisition	296	541
Résultat net consolidé imposable	1 303	988
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	355	207
Résultat avant impôt	1 658	1 195
Impôt Théorique	553	398
Impôt Comptabilisé	355	207
Ecart impôt théorique/ impôt comptabilisé	(197)	(192)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(270)	(261)
ID sur déficits non activés		
Décalages permanents	73	69
Autres		
Justification des écarts	(197)	(192)
Contrôle	-1	0

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices en ce compris le crédit d'impôt compétitivité et emploi. Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 205 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

L'excédent du CICE sur l'impôt sur les sociétés constitue une créance fiscale.

Intégration fiscale

La société SODICAR est mère d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A et suivants du code général des impôts. La liste des sociétés intégrées est mentionnée dans le paragraphe relatif au périmètre de consolidation.

2.7 Autres Informations**2.7.1 Effectifs**

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Libellé	2015.09	2014.09
Effectif moyen Interne	173	159
Cadres	15	16
Agents de maîtrise et techniciens	18	18
Employés / Ouvriers	140	125

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires versés par le groupe aux commissaires aux comptes :

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes 25 340 €

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences
directement liées à la mission de contrôle légal des comptes 0 €

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie (CRC 99-02 §425) : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché ((C. com. art. R 233-14-19*) : NEANT

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux